

C • N S E R V A T • I R E
H E C T • R B E R L I O Z

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Avril 2023

CAPI

► Communauté
d'Agglomération
Porte de l'Isère

► Conservatoire Hector Berlioz CAPI
1, avenue des Alpes
38300 BOURGOIN-JALLIEU

► Tél : 04 74 93 54 05
Email : conservatoire@capi38.fr
<https://conservatoire.capi-agglo.fr>

Sommaire

Introduction	3
I. Organigramme des Enseignements	4
II. Déroulement des études	6
a) Définition du cycle	6
b) Structuration du cursus diplômant	6
c) Autres Parcours, non diplômants	9
III. Evaluation	9
a) Evaluation diagnostique	9
b) Evaluation continue (formative)	9
c) Evaluation de fin de cycle (sommative)	9
IV. Musique	13
A) Entrée en Musique	13
B) Formation et Culture Musicale	13
C) Disciplines Instrumentales	15
D) Disciplines Vocales	18
E) Pratiques Collectives	21
F) Composition électroacoustique	22
G) Jazz	23
H) Musiques et Danses Traditionnelles	25
I) Musique ancienne	27
V. Danse	31
VI. Art Dramatique	36

Introduction

L'apprentissage d'une pratique artistique est source de plaisir, d'épanouissement, de développement personnel. Apprendre à chanter, jouer d'un instrument, danser, à faire du théâtre, c'est entrer de manière approfondie en relation avec soi-même et avec les autres, c'est partager sa passion avec son entourage ou un public plus large. C'est découvrir des cultures et des mondes artistiques divers et développer son imaginaire. C'est également découvrir une autre manière de communiquer ses émotions ou ses sentiments, de prendre conscience de son corps à travers le mouvement, la respiration, le jeu, la concentration.

Contrairement à l'enseignement général obligatoire, l'inscription au conservatoire relève d'un libre choix de l'élève et de sa famille. Venir au Conservatoire, ou y inscrire son enfant, c'est s'ouvrir à l'idée de plaisir, de découverte, de connaissance, de progrès, et c'est aussi s'engager à une assiduité aux cours et à effectuer un travail personnel régulier, indispensable à la progression et donc à l'épanouissement de l'élève.

Le Conservatoire Hector BERLIOZ est un établissement public d'enseignement artistique en Musique, Danse et Art Dramatique, géré par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) depuis 2008.

Son label de Conservatoire à Rayonnement Départemental lui a été renouvelé en 2017 par le ministère de la Culture et de la Communication qui en définit ses missions. A celles-ci, s'ajoutent les orientations spécifiques décidées par l'établissement et la collectivité précisées dans le projet d'établissement.

Ce règlement des études est le fruit d'une réflexion menée par l'établissement conformément aux textes officiels : Schémas Nationaux d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (avril 2008), de la danse (mars 2004), de l'art dramatique (2005) élaborés par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) et de l'arrêté du 15 décembre 2006 modifié par l'arrêté du 9 août 2022, fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

En outre et depuis 2020, l'établissement bénéficie d'un agrément pour assurer les Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) en Musique, comme les 3 autres conservatoires du Réseau Arc Alpin (R2A), qui comprend les conservatoires d'Annecy, de Grenoble et de Chambéry, et auquel il appartient.

Cette dynamique de réseau a été réaffirmée au niveau de l'Arc Alpin, mais aussi au niveau du Réseau des établissements du Nord Isère en juin 2019 par l'assemblée délibérante de la CAPI.

Acteur du Plan Local d'Education Artistique et Culturelle du territoire de la CAPI, et établissement ressource du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques de l'Isère, le Conservatoire Hector Berlioz entend redéfinir les axes principaux de son action en actualisant les contenus pédagogiques tout en maintenant et en développant une large diffusion des actions culturelles.

Enfin, le présent règlement des études est un outil au service de l'enseignement délivré au sein du Conservatoire Hector Berlioz. Il fixe un certain nombre de valeurs et de principes de fonctionnement sur lesquels se fonde l'organisation pédagogique et balise les différentes propositions de parcours en déterminant les grandes étapes de la formation et les objectifs à atteindre.

I. Organigramme des Enseignements

MUSIQUE

Eveil et Initiation Musicale

1. Formation Instrumentale et vocale

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Bois

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone

Cuivres et percussions

- Cor
- Trompette / Cornet
- Trombone
- Tuba / Saxhorn/Euphonium
- Percussions

Polyphoniques

- Piano
- Harpe
- Guitare
- Accordéon
- Orgue
- Accompagnement

Voix

- Initiation Chant lyrique
- Chant lyrique
- Technique vocale

Musiques anciennes

- Clavecin
- Flûte à bec et Traverso
- Violoncelle baroque
- Alto baroque
- Ars Musica
- Chant

Musiques et Danses Traditionnelles

- Violon
- Accordéon diatonique
- Guitare (initiation à d'autres instruments à plectre)
- Chant
- Danses traditionnelles
- Culture des musiques du monde

Jazz

- Ateliers ou/et grands ensembles
- Improvisation
- Instrument : saxophone, piano, batterie, basse, guitare, autres instruments à vent
- Harmonie / arrangement
- Culture

Composition électroacoustique

2. Formation et Culture Musicale

- Formation Musicale
- Culture Musicale

3. Pratiques Collectives Vocales

- Chœur enfants
- Chœur préparatoire
- Chœur spécialisé
- Jeune Ensemble Vocal
- Chœur adolescent
- Atelier lyrique / Ensemble vocal adultes

4. Pratiques Collectives Instrumentales

- Musique de chambre
- Orchestres Cordes 1^{er} et 2^{ème} cycle
- Orchestres Vents 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle
- Orchestre Symphonique « A Piacere »
- Ateliers de Musiques traditionnelles
- Ateliers de Musiques Anciennes
- Ateliers Jazz
- Ensembles Instrumentaux permanents
- Ensembles Instrumentaux composés pour des projets spécifiques et/ou ponctuels
- Ateliers poly instrumentaux de création et d'exploration sonore

DANSE

- Eveil et Initiation Danse
- Danse classique
- Danse contemporaine
- Formation Musicale Danseurs

ART DRAMATIQUE

- Eveil et Initiation Théâtre
- Théâtre
- Travail corporel
- Jeune Ensemble Vocal

AUTRES ACTIONS

- CHAM (classes à horaires aménagés musique) en Classes Primaires (CE1 à CM2) et en Classes Collège (6^{ème} à 3^{ème})
- Musique Mouvement et Handicap
- Petite enfance
- Interventions en Milieu Scolaire liées au Plan Local d'Education Artistique et Culturelle (PLEAC)

II. Déroulement des études

Dans sa mission d'enseignement artistique spécialisé dont l'objet principal est la formation des amateurs, mais également la formation des futurs professionnels, le Conservatoire accompagne les élèves tout au long de leur formation en Musique, en Danse et en Art Dramatique et les aide à s'orienter dans leurs choix artistiques.

Le Conservatoire offre un parcours diplômant structuré en cycles d'apprentissage, ainsi que des parcours non diplômants.

a) Définition du cycle

Selon les directives des Schémas d'orientation pédagogique élaborés par la DGCA, les études musicales, chorégraphiques et théâtrales sont structurées, depuis 1984, en cycles d'apprentissage.

Un cycle est une période souple de formation (de deux à cinq ans) qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage.

Les études du Conservatoire sont structurées en 3 cycles.

b) Structuration du cursus diplômant

L'élève s'inscrit dans un cursus structuré en trois cycles, qui peut être précédé d'une phase d'éveil ou/et d'initiation et qui lui permet de progresser à son rythme, selon ses appétences et compétences. Ce cursus, construit autour de compétences attendues en fin de cycles, l'accompagne et l'encadre tout au long de sa formation.

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée et ouverte à la professionnalisation peuvent, dès la fin du cycle 2, se présenter à l'examen d'entrée :

- en Cycle Spécialisé, et préparer le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM).

- en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) et préparer le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM). Le Conservatoire ne dispose pas de Classes Préparatoires en Danse ni en Art Dramatique.

1. Eveil et Initiation

En Musique et en Danse, l'éveil à partir de 5 ans permet une ouverture et une découverte sensorielles globales à travers une approche ludique, sensibilise au monde sonore et installe les bases d'une certaine aisance et maîtrise corporelle.

La phase d'initiation en danse comme en musique suit l'éveil et s'organise selon la discipline : en danse entre 6 et 7 ans et en musique à 6 ans.

Une phase d'éveil en Théâtre peut précéder aussi l'entrée en 1^{er} cycle et accueille des élèves à partir de 9 ans.

2. Premier cycle

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui du choix de la discipline artistique et des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant de vivre :

- En musique : la formation musicale, un apprentissage instrumental, une première expérience à travers le chant choral, et la découverte d'une pratique collective qu'il pourra développer en 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

- En danse : l'acquisition des éléments techniques de base, un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ainsi qu'une découverte des œuvres chorégraphiques.
- En art dramatique : une première découverte du théâtre, de l'exploration du jeu dramatique, un travail individuel et collectif permettant de se déterminer dans le choix de cette orientation.

Temps hebdomadaire de formation :

- en Musique : de 2h à 3h30 (Pratique Collective, Formation Musicale et cours individuels instrumentaux)
- en Danse : de 2h30 à 4h30 (cours collectifs, Formation musicale danseurs)
- en Art dramatique : de 3h30 à 5h (cours collectifs, hors stage)

3. Deuxième cycle

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du premier cycle en permettant à l'élève d'accroître son expérience et ses savoir-faire, de développer son ouverture culturelle et ses aptitudes artistiques, d'acquiescer une certaine autonomie et d'exprimer des choix quant à sa pratique. De même, sa capacité grandissante à tenir sa place dans une pratique collective participe de son éducation au sein du groupe en tant qu'élément dynamique.

Temps hebdomadaire de formation :

- en Musique : de 3h30 à 5h (Pratique Collective, Formation Musicale et cours individuels instrumentaux)
- en Danse : de 4h30 à 8h (cours collectifs, Formation musicale danseurs)
- en Art dramatique : 7h environ (cours collectifs, hors stage)

A l'issue du 2^{ème} cycle, l'élève peut obtenir un **Brevet d'Etudes de 2^{ème} cycle** par conjonction d'Unités d'Enseignement (U.E.), attestant de son niveau musical (BEM), chorégraphique (BEC) ou théâtral (BET).

4. Troisième cycle amateur

Le 3^{ème} cycle amateur est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques. Aboutissement du cursus de formation, ce cycle permet une pratique autonome et épanouie de l'élève au sein des pratiques amateurs du territoire. Il est finalisé par l'obtention d'un

- **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**
- **Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)**
- **Certificat d'Etudes Théâtrales (CET)**

Définissant un haut niveau de pratique amateur, ce Certificat est délivré selon des conditions d'obtentions définies par disciplines et par conjonction d'Unités d'Enseignement (U.E.).

Temps hebdomadaire de formation :

- en Musique : de 4h30 à 7h (Pratique Collective, Formation Musicale et cours individuels instrumentaux)
- en Danse : de 6h à 8h (cours collectifs, Formation musicale danseurs)
- en Art dramatique : de 6h à 7h (cours collectifs, hors stage)

5. Troisième cycle spécialisé

Ce cycle spécialisé Musique est destiné aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études plus poussées et une pratique ouverte à la professionnalisation.

Il s'agit d'un parcours complet, exigeant, nécessitant un investissement en temps et en travail personnel très important. Il comprend un certain nombre de modules à valider entre 2 et 4 ans.

L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé par le conservatoire dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après la fin du 2^{ème} cycle.

Après l'admission, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. Le diplôme complet (DEM) est attribué par l'établissement par conjonction d'Unités d'Enseignement (UE) au vu des obligations complémentaires de formation propres à chaque discipline.

- **Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)** dans l'attente d'un Diplôme National, délivré aux élèves envisageant de poursuivre des études musicales supérieures, après obtention de 5 ou 6 unités d'enseignement (UE)

Temps hebdomadaire de formation :

- En Musique : de 7h30 à 9h.
- Soit 750h au minimum sur 2 à 4 ans

6. Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

Mises en place dans les disciplines musicales, ces classes préparatoires sont destinées aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études plus poussées et dans un projet musical professionnel. En musique, elles sont ouvertes dans toutes les disciplines et organisées sur une base régionale, résultat d'une concertation entre les quatre établissements classés du Réseau de l'Arc Alpin (R2A) : les conservatoires de Annecy, Grenoble, Chambéry et le conservatoire Hector Berlioz de la CAPI.

Il s'agit d'un parcours complet, exigeant, nécessitant un investissement en temps et en travail personnel très important. Il comprend un certain nombre de modules à valider entre 2 et 4 ans. Une candidature à un établissement d'enseignement artistique supérieur pourra être envisagée dès la 2^{ème} année et est obligatoire au plus tard lors de la 3^{ème} année du cursus.

L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année par le réseau de l'Arc Alpin dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après la fin du 2^{ème} cycle.

Après l'admission, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. Par contre, le diplôme complet (DEM) reste actuellement attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de formation propres à chaque établissement.

Ces Classes Préparatoires peuvent aussi être finalisées par l'obtention d'un :

- **Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)** dans l'attente d'un Diplôme National, délivré aux élèves envisageant de poursuivre des études musicales supérieures, après obtention de 5 ou 6 unités d'enseignement (UE)

Temps hebdomadaire de formation :

- En Musique : de 7h30 à 9h.
- Soit 750h au minimum sur 2 à 4 ans

c) Autres Parcours, non diplômants

Le parcours personnalisé ou non diplômant (ateliers, pratiques d'ensemble, parcours allégé, accompagné, ...) peut être une alternative de formation au parcours diplômant. Dans ce cadre, l'élève peut bénéficier d'une formation collective et individuelle d'une durée d'un an renouvelable, dans la mesure des places disponibles et adaptée aux spécificités de la discipline et à son projet personnel. Dans certains cas, l'accès à ces parcours peut être soumis à une évaluation particulière.

Ce parcours non diplômant doit faire l'objet d'un contrat de formation personnalisée établi entre l'élève, sa famille et l'équipe pédagogique. Ce parcours peut être une parenthèse dans le cursus diplômant : l'élève réintègre son niveau de formation d'origine ; il peut aussi être la résultante d'une orientation définie et proposée par l'équipe pédagogique.

III. Evaluation

La notion même d'évaluation vaut tant pour le parcours diplômant que pour le parcours non diplômant : en effet, il ne peut y avoir formation sans évaluation.

L'évaluation, proche des réalités de la formation et de ses objectifs, doit avoir pour objet le potentiel de l'élève à son entrée, ses différentes phases d'apprentissage et les compétences attendues.

Elle permet, en outre, de le situer par rapport à lui-même et aux autres, de le suivre et de l'orienter au mieux tout au long de son apprentissage.

L'évaluation mise en place au conservatoire repose donc sur plusieurs processus :

a) Evaluation diagnostique

Tout élève s'inscrivant dans une discipline musicale, chorégraphique ou théâtrale fait l'objet d'une rencontre ou d'un examen permettant aux équipes pédagogiques de l'évaluer.

Cette évaluation permet un échange préalable, entre l'équipe pédagogique et les familles, et donne l'occasion de réaffirmer l'engagement nécessaire que requiert la formation au Conservatoire tant au niveau d'un travail personnel régulier que du matériel à acquérir.

b) Evaluation continue (formative)

Cette évaluation continue dite formative ne sanctionne pas l'élève mais, à partir d'une situation factuelle, lui permet de recevoir des conseils afin de progresser au mieux : ces bilans réguliers l'accompagnent tout au long de sa formation.

Elle peut avoir comme support des bulletins semestriels et s'exercer aussi lors de prestations publiques. D'autres types d'évaluation sont aussi formatives tels que l'auto-évaluation, la co-évaluation, l'évaluation d'un groupe par plusieurs enseignants.

c) Evaluation de fin de cycle (sommative)

L'évaluation de fin de cycle est une évaluation sommative : les compétences attendues et le niveau requis de l'élève sont évalués lors de prestations publiques, parties intégrantes de la formation.

La prise en compte systématique de l'évaluation continue dans l'évaluation terminale permet l'articulation de regards différents et une globalité d'appréciation bénéfique à l'élève.

c.1) Evaluation de fin de cycles en Musique

Fonctionnement spécifique aux départements Jazz, Musiques Anciennes et Musiques Traditionnelles :

Les élèves en fin de cycle présentent leur examen avec la particularité de leur département. Les cours de Formation musicale sont actuellement obligatoires jusqu'à la fin du 2^e cycle validé, à l'exception du jazz.

Pour toutes les disciplines et esthétiques en Musique, le niveau de Formation musicale est parfois indépendant du niveau instrumental.

Evaluation de fin de 1^{er} cycle (Passage en 2^{ème} cycle)

Les enseignants élaborent collégalement le parcours d'évaluation de l'élève : Il se présente sous la forme de différentes mises en situation tout au long de l'année. Ce parcours d'évaluation peut s'inscrire sur une durée de 1 à 2 ans et se concrétise lors du conseil de classe.

Les élèves en 1C5 (1^{er} cycle 5^{ème} année) sont tenus de se présenter à l'évaluation de fin de 1^{er} cycle, sauf réorientation proposée par la direction.

Le professeur d'instrument est le coordinateur du parcours d'évaluation ou le professeur de Formation Musicale quand l'élève ne présente que cette discipline.

Les différentes mises en situation de l'évaluation de fin de 1^{er} cycle en musique

- **Contrôle instrumental et/ou présentation publique en solo** : en interne.
- **Pratique collective et/ou en musique d'ensemble** : comprenant une présentation publique et complétée par une évaluation continue.
- **Formation musicale** : en contrôle continu, comprenant **l'invention** pilotée par les enseignants de Formation Musicale, d'instrument ou de chant, en transversalité.

Le professeur d'instrument est responsable du dossier de liaison « parcours d'évaluation 1^{er} cycle » de l'élève et de sa bonne circulation. Ce dossier sera étudié lors du conseil de classe.

Le conseil de classe de fin d'année statue sur la validation des acquis du 1^{er} cycle et le passage en 2^{ème} cycle en présence des enseignants de l'élève et d'un représentant de la direction.

Evaluation de fin de 2^{ème} cycle (Passage en 3^{ème} cycle)

Les élèves en 2C5 (2^{ème} cycle 5^{ème} année) sont tenus de se présenter à l'examen, sauf réorientation proposée par la direction. Le **BEM** (Brevet d'Etudes Musicales) est délivré par conjonction d'Unités d'Enseignement (UE) acquises par validation ou examen en prenant en compte l'évaluation continue.

Evaluation terminale en fin de 2^{ème} cycle en Musique

- **Instrument** : programme préparé en temps libre et constitué de 2 à 3 pièces de styles et d'époques différents d'une durée de 10 à 15 minutes devant un jury invité. L'évaluation continue est prise en compte à hauteur de 1/3 de la note terminale. L'UE instrumentale est délivrée si la moyenne des notes de l'évaluation continue et du jury est supérieure ou égale à 12/20.
- **Formation musicale** : Les épreuves terminales sont constituées d'épreuves écrites et orales. Le jury décerne une note de 0 à 20, chacune des UE est délivrée si la moyenne des notes de l'évaluation continue et du jury est supérieure ou égale à 12/20.
- **Pratique d'ensemble** : validée uniquement par évaluation continue

La mention **Assez Bien** valide le BEM et donne accès au 3^{ème} cycle amateur. Mais seules les mentions **Bien** et **Très Bien** permettent l'accès aux concours d'entrée en Cycle spécialisé et CPES, l'élève ayant validé son BEM complet (instrument, FM et pratique collective).

Evaluation de fin de 3^{ème} cycle amateur : Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Le CEM est délivré après la validation des trois unités d'enseignement en instrument, en formation/culture musicale (2C4) et en pratique collective. La validation des UE prend en compte à parts égales l'évaluation continue et l'examen terminal.

La notation de l'évaluation continue en 3^{ème} cycle se traduit dans chacune des UE par une note de 0 à 20, selon le barème donné ci-après.

Evaluation terminale

- **Instrument – sous forme de concert (3 à 5 élèves)** : Le programme, défini par le professeur et l'élève, est constitué de pièces en solo ou accompagnées, d'époques et de styles différents, dont la présentation possible d'un projet plus personnel de 4' à 5'. Ce programme est préparé en temps libre, sa durée est de 20 minutes maximum, et présenté devant un jury extérieur.
- **Pratique d'ensemble** dont prestations publiques, validée principalement par évaluation continue
- **Formation musicale ou Culture ou Ecriture ou Analyse** (UE optionnelles) : L'évaluation terminale est constituée d'épreuves écrites et orales présentées devant un jury et chacune des UE est délivrée si la moyenne des notes de l'évaluation continue et de l'évaluation terminale est supérieure ou égale à 12/20.

A noter que parmi les pratiques d'ensembles, la musique de chambre est fortement recommandée en 3^{ème} cycle amateur pendant une année au minimum pour les élèves des classes d'instruments de l'orchestre, de piano, de guitare, accordéon, harpe, musiques anciennes et chanteurs. Cette UE de Musique de chambre s'obtient lors d'un examen-audition public avec jury invité.

Evaluation- Contrôle intra-cycle CEPI/CPES : Rodage de programme DEM

Les élèves en cursus CEPI/CPES instrumental doivent se produire devant un jury invité lors des examens de fin de 2^e et 3^e cycles. Les élèves se présentant au DEM sont également invités à se produire à ce moment-là pour roder tout ou partie de leur programme DEM.

Le programme est défini par le professeur et l'élève. Il est constitué de pièces libres de styles et d'époques différents. Possibilité de liste réservoir au sein d'un département. Le programme est préparé en temps libre. La durée du programme est fixée de 20 à 30 minutes.

Grille de notation BEM et CEM

Cette grille de notation constitue une base de référence pour établir une échelle de notation cohérente et partagée, que ce soit pour l'évaluation continue comme pour l'évaluation terminale. Les notes seront attribuées par point entier, en référence aux référentiels d'objectifs de fin de cycle.

Objectifs totalement atteints. Acquisitions consolidées. Poursuite dans le cycle suivant : de très bonnes qualités musicales et artistiques	Très bien	Note = 17, 18, 19 ou 20
Objectifs atteints. Acquisitions consolidées. Poursuite dans le cycle suivant : de bonnes qualités musicales et artistiques	Bien	Note = 14, 15 ou 16
Objectifs atteints. Acquisitions consolidées. Poursuite dans le cycle suivant possible. Assez bonnes qualités musicales et artistiques.	Assez bien	Note = 12 ou 13
Des acquisitions, des progrès. Objectifs partiellement atteints, mais niveau globalement insuffisant pour le passage de cycle.	Non admis	Note = 10 ou 11
Progrès et acquisitions, investissement et travail insuffisants. Objectifs globalement non atteints. Niveau insuffisant pour le passage de cycle. Poursuite des études en question	Non admis	Note inférieure à 10

c.2) Evaluation de fin de cycles en Danse

Les évaluations de fin de cycles sont détaillées à la section **V. Danse**, page 31

c.3) Evaluation de fin de cycles en Art Dramatique

Les évaluations de fin de cycles sont détaillées à la section **VI. Art Dramatique**, page 36

IV. Musique

La formation proposée au Conservatoire est globale. Elle s'articule autour de la pratique collective, socle de la formation à laquelle s'ajoutent un apprentissage instrumental et/ou vocal et l'acquisition d'un langage musical.

A) Entrée en Musique

➤ Eveil et initiation

Cours	Niveau scolaire indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Activité proposée
Eveil	Grande section maternelle	1h	Eveil artistique, sensoriel, musical et corporel
Initiation et Parcours de découverte instrumentale	Cours Préparatoire	1h15	Suite du travail corporel et sensoriel et parcours de Découverte instrumentale

B) Formation et Culture Musicale

1. Formation Musicale

La Formation Musicale fait partie intégrante de l'enseignement musical.

➤ Premier cycle

Cours	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1C1	1h30	Passage selon le contrôle continu
1C2	1h30	
1C3	1h30	Passage selon le contrôle continu
1C4/ fin de premier cycle	1h30	Contrôle continu, évaluation de fin de cycle.

La validation de la fin de premier cycle peut débuter dès le 1C3 selon l'avis du conseil des professeurs.

➤ Deuxième cycle

Cours	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
2C1	1h30	Contrôle continu déterminant pour la validation des modules
2C2 / 2C3 sous forme de 4 modules semestriels à valider sur 2 ans parmi un choix de 6 modules proposés	1h30	
2C4	2h	Contrôle continu, examen de fin de cycle.

La réussite de l'examen de fin du 2^{ème} cycle de Formation Musicale participe, par conjonction d'UE à l'obtention du **Brevet d'Etudes Musicales (BEM)** de 2^{ème} cycle ou du **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**.

- La mention **Assez Bien** valide la fin d'un 2^{ème} cycle et permet l'accès en 3^{ème} cycle amateur, mais pas l'entrée en 3^{ème} cycle spécialisé ou en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES).
- Seules les mentions **Très Bien** et **Bien** permettent l'accès en 3^{ème} cycle spécialisé ou Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), soumis à examen d'entrée.

➤ Troisième cycle amateur (CEM)

L'accès au 3^{ème} cycle de Formation Musicale s'adresse aux élèves désirant poursuivre, se présenter en cycle spécialisé ou en CPES (Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur) en classes instrumentales ou vocales.

Niveau		Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
3C1		2h	Contrôle Continu et Examen validant chaque fin d'année
3C2 : 2 modules à valider dont 1 en Culture	Pour les élèves en CEM	1h + 1h	

Les élèves qui le désirent peuvent suivre les cours de Lecture Analyse ou Ecoute Ecriture en équivalence d'un module.

➤ Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES)

Niveau	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
3C1	2h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UE
Culture	1h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UE
Lecture Analyse	2h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UE
Ecoute Ecriture	2h	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UE
Ecriture	1h30	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UE
Analyse	1h30	Contrôle Continu et Examen terminal validant l'UE

2. Culture Musicale

La Culture musicale est une composante du cours de Formation Musicale tout au long du parcours. En 1^{er} cycle, elle s'inscrit en filigrane et en lien direct avec les propositions de l'action culturelle du conservatoire. Elle trouve un approfondissement en 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle sous la forme de modules « Culture » qui ouvrent aux autres arts.

Parallèlement à ces enseignements identifiés, le conservatoire propose des projets d'action culturelle dans lesquels les élèves sont impliqués ou invités. Cette programmation est l'occasion de construire des passerelles avec la Formation Musicale.

En outre, et en lien avec les esthétiques portées par les différents départements, des cycles de conférences sont proposés en Musique Ancienne, en Musique et Danse traditionnelle, en jazz, en Danse, Théâtre et autres disciplines.

C) Disciplines Instrumentales

1. Parcours de découverte instrumentale

Un parcours de découverte instrumentale est mis en place au conservatoire afin de permettre à l'élève de se déterminer plus précisément dans le choix d'un instrument. Ce parcours est notamment décliné au sein du cours de Formation Musicale, niveau Initiation (6 ans).

Cette découverte ne donne pas lieu à une présélection des élèves par les professeurs. Les conditions d'admission dans les classes instrumentales sont identiques pour tous les candidats.

2. Formation Instrumentale Diplômante

Admission dans les classes instrumentales

Elle est en fonction des capacités d'accueil dans les classes concernées ainsi que de l'âge minimal ou maximal du candidat. Elle se fera :

- pour l'admission en cours de cursus : sur audition
- pour l'entrée comme débutant en 1^{er} cycle : suite à une rencontre préalable

➤ Premier cycle : Observation et détermination

Ces premières années doivent être considérées comme une période probatoire lors de laquelle une réorientation sera proposée au cas où l'élève rencontrerait des difficultés excessives ou ferait preuve d'un réel manque de motivation.

Cycle	Niveau	Durée	Âge (indicatif)	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1 ^{er} cycle (observation et détermination)	1C1	1 an	7 à 11 ans	0h30	contrôle continu avis de l'enseignant
	1C2	1 an		0h30	
	1C3	1 an		0h30	
	1C4	1 an		0h30	contrôle continu, examen de fin de cycle
2 à 5 ans	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale	Pratique Collective vocale, instrumentale, chorégraphique ou théâtrale

➤ Deuxième cycle : l'apprentissage de l'autonomie

Cycle	Niveau	Durée	Âge (indicatif)	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
2 ^{ème} cycle (Apprentissage de l'autonomie) 2 à 5 ans	2C1	1 an	Environ de 11 à 15 ans	0h45	contrôle continu avis de l'enseignant
	2C2	1 an		0h45	
	2C3	1 an		0h45	
	2C4	1 an		0h45	contrôle continu, examen de fin de cycle
	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale (2C4 validé) Pratique Collective instrumentale, vocale, chorégraphique ou théâtrale	

Ce premier et deuxième cycle se déroulent chacun sur 4 ans, voire sur 5 ans en lien avec l'équipe pédagogique. Les élèves doivent se présenter à l'examen de fin de 1^{er} ou de 2^{ème} cycle à partir de la 4^{ème} année dans le cycle et peuvent, sur avis de l'enseignant, le faire de manière anticipée.

A partir du 2^{ème} cycle, un jury extérieur se prononce, lors d'un examen public, sur l'admission dans le cycle suivant par un avis favorable ou défavorable. Sa décision est motivée par la connaissance et la prise en compte de l'évaluation continue de l'élève à hauteur d'1/3 de la note de l'examen terminal.

Les élèves après avis favorable à l'entrée en 3^{ème} cycle choisissent sur avis des enseignants entre le cursus amateur conduisant au CEM (certificat d'études musicales), le Cycle spécialisé conduisant au DEM (diplôme d'études musicales) et le Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur, qui peut lui aussi conduire au DEM.

➤ Troisième cycle amateur (CEM)

Il se déroule en 2 ou 3 ans avec la possibilité de se présenter à l'examen terminal au bout d'un an, sur avis du professeur. L'élève bénéficie d'une durée de 1h de cours.

Cycle	Niveau	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Obtention de l'UE
3 ^{ème} cycle (certification) CEM	3C1	1 an	1h	contrôle continu	
	3C2	1 an	1h	contrôle continu	
	3C3	1 an	1h	contrôle continu, examen de fin de cycle	Mention TB, B ou AB
	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation et Culture Musicale (jusqu'au 2C4 validé et fortement recommandée en 3 ^{ème} cycle) Pratique Collective Instrumentale ou vocale (chaque année)	

Disciplines complémentaires en 3^{ème} cycle :

- **Musique de chambre** : fortement recommandée dès le 3^{ème} cycle à raison d'un an minimum. Elle peut faire partie intégrante de l'examen de fin de 3^{ème} cycle
- **Piano complémentaire** : ce cours est proposé aux élèves de 3^{ème} cycle chanteurs non-claviéristes, et ce dans la limite des places disponibles en lien avec le projet de l'élève.
- **Accompagnement piano** : cette discipline peut être aussi choisie par les pianistes comme pratique collective. A cette fin, elle donnera lieu à des restitutions publiques régulières.

➤ Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (voir documents spécifiques)

Cycle	Niveau	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Obtention de l'UE
Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (DEM)	CPES 1	1 an	1h	contrôle continu et prestation publique	
	CPES 2	1 an	1h	contrôle continu et prestation publique	
	CPES 3	1 an	1h	contrôle continu, examen terminal	Mention TB ou B
	Disciplines complémentaires obligatoires			Formation et Culture Musicale 3 ^{ème} cycle validé	
				Pratique Collective Instrumentale (chaque année)	
				Musique de Chambre (deux années au minimum)	
				Option Complémentaire (voir modalités)	

Mises en place dans les disciplines musicales, ces classes préparatoires sont destinées aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études plus poussées et dans un projet musical professionnel. En musique, elles sont ouvertes dans toutes les disciplines, organisées sur une base régionale, résultat d'une concertation entre les quatre établissements classés du Réseau de l'Arc Alpin (R2A) : les conservatoires de Annecy, Grenoble, Chambéry et le conservatoire Hector Berlioz de la CAPI.

Parcours complet, exigeant, nécessitant un investissement en temps et en travail personnel très important, il comprend un certain nombre de modules à valider entre 2 et 4 ans ; Une candidature à un établissement d'enseignement artistique supérieur pourra être envisagée dès la 2^{ème} année et est obligatoire au plus tard lors de la 3^{ème} année du cursus.

L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année par le réseau de l'Arc Alpin dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après le BEM (Brevet d'Etudes Musicales) validé.

Après l'admission, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. En revanche, le diplôme complet (DEM) auquel prétendrait l'étudiant reste actuellement attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de

formation propres à chaque établissement.

Ces Classes Préparatoires peuvent être finalisées par l'obtention d'un **Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)**, dans l'attente d'un Diplôme National, délivré aux élèves envisageant de poursuivre des études musicales supérieures, après obtention de 5 ou 6 unités d'enseignement (UE) :

Temps hebdomadaire de formation :

- En Musique : de 7h30 à 9h.
- Soit 750h au minimum sur 2 à 4 ans

Tout au long du parcours diplômant en Musique, des séances spécifiques avec l'enseignant accompagnateur permet à l'élève de bénéficier de regards et de compétences croisées de musiciens pédagogues.

D) Disciplines Vocales

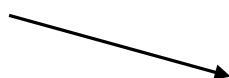
Les élèves chanteurs sont accueillis à partir de 7 ans et jusqu'à l'âge adulte. L'élève est orienté vers un cursus **Voix enfants et adolescents (chœurs de 7 à 18 ans)** ou **Chant lyrique adolescents et adultes** après un entretien/audition par l'équipe pédagogique.

Pour les adolescents à partir de 14 ans, il est possible d'intégrer le cursus **Chant lyrique en Initiation**, l'admission restant soumise à audition.

Par ailleurs, le cursus de **Chant lyrique adulte** est proposé à partir de 17 ans.

Tout au long du parcours diplômant en Musique, des séances spécifiques avec l'enseignant accompagnateur permet à l'élève de bénéficier de regards et de compétences croisées de musiciens pédagogues.

Voix enfants et adolescents 7 à 18 ans		
Chœur enfants (7 à 8 ans)	Chœur préparatoire et/ou chœur CHAM (9 à 10 ans)	Chœur spécialisé ou Jeune Ensemble Vocal (JEV) (11 à 18 ans)



Possible entrée en cursus **Chant lyrique** à partir de 14 ans

Chant lyrique		
Initiation	A partir de 14 ans	Ouvert également au public extérieur sur tests d'entrée
1 ^{er} cycle	A partir de 17 ans	Ouvert également au public extérieur sur tests d'entrée
2 ^{ème} cycle		
3 ^{ème} cycle CEM		
CPES		Sur examen d'entrée

En cursus

Ou

Parcours personnalisé 17 ans et + / adultes

1. Le Cursus Voix enfants et adolescents

➤ Chœurs enfants

Les chœurs enfants accueillent les élèves entre 7 et 8 ans.

Durée : 1 heure hebdomadaire

Formation Musicale

La Formation Musicale est optionnelle, excepté pour les élèves de CHAM Primaire des niveaux CE1 et CE2.

L'évaluation s'organise sous forme de contrôle continu.

➤ Chœur préparatoire et Chœur CHAM

Le Chœur Préparatoire accueille des élèves entre 9 et 10 ans en ensemble et en petit groupe pour la technique vocale.

Durée : 1h30 hebdomadaire (1h en ensemble et ½h en petit groupe)

Le chœur CHAM accueille les élèves de l'école Claude CHARY des niveaux CM1-CM2

Durée : 1h hebdomadaire

Les élèves CHAM peuvent aussi intégrer le chœur préparatoire sur tests dans la limite des places disponibles.

Formation Musicale

La Formation Musicale est obligatoire.

L'évaluation s'organise sous forme de contrôle continu.

➤ Chœur spécialisé

Le chœur spécialisé accueille des élèves entre 11 et 18 ans en ensemble et en petit groupe pour la technique vocale.

Durée : 2h hebdomadaires (1h30 en ensemble et ½h en petit groupe)

Formation Musicale

La Formation Musicale est obligatoire.

L'évaluation s'organise sous forme de contrôle continu.

➤ Jeune Ensemble Vocal (JEV)

Le **Jeune Ensemble Vocal** accueille des élèves adolescents lecteurs et des élèves inscrits en 2^{ème} cycle d'art dramatique.

Durée : 2h hebdomadaires de chant choral, un travail corporel et la participation à un projet de spectacle.

Formation Musicale

La Formation Musicale est obligatoire pour les instrumentistes.

L'évaluation s'organise sous forme de contrôle continu.

2. Le Cursus Chant lyrique

➤ L'Initiation

L'initiation en chant lyrique (cours individuel de 30 minutes), est proposée prioritairement aux élèves du chœur spécialisé et ouverte aux autres publics lecteurs de 14 ans à 18 ans.

Formation Musicale

La Formation Musicale est obligatoire en fonction du niveau.

L'évaluation s'organise sous forme de contrôle continu.

➤ 1^{er} cycle

L'admission en classe de chant est soumise aux conditions suivantes :

- Conditions d'âge : minimum 16 ans. Il n'existe pas d'âge maximum pour l'admission dans la classe mais l'admission est soumise à l'étude du projet de l'élève
- Test d'entrée pour les débutants ou Examen pour les non débutants

Durée : 30 minutes de cours individuel

Formation Musicale : obligatoire en fonction du niveau

Pratique collective : Ensemble Vocal/ Atelier lyrique

➤ 2^{ème} cycle

Durée : 45 minutes de cours individuel

Formation Musicale : obligatoire en fonction du niveau

Pratique collective : Ensemble Vocal / Atelier lyrique

➤ 3^{ème} cycle

Durée : 60 minutes de cours individuel

Formation Musicale : selon le niveau de l'élève et jusqu'à la validation du 2C4 de Formation Musicale

Pratique collective : Ensemble Vocal / Atelier lyrique

➤ Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur

Se référer au document du Réseau Arc Alpin des CPES.

➤ Parcours personnalisé (non diplômant)

Le conservatoire peut accueillir des élèves adultes amateurs en dehors du cursus diplômant dans la limite des places disponibles et selon le projet de l'élève (voir page 9).

Les candidats doivent s'assurer au préalable de leurs disponibilités pour participer dès leur admission au sein de la classe de chant aux disciplines complémentaires obligatoires, dont la pratique collective vocale et la formation Musicale.

E) Pratiques Collectives

Généralités

- Chaque élève inscrit au Conservatoire, et quel que soit son parcours de formation, doit s'inscrire dans une pratique collective. L'offre en pratique collective proposée par le Conservatoire est variée et s'adresse à tous les niveaux et tous les âges. Prioritairement associée à la dominante choisie par l'élève, elle s'ouvre également vers d'autres esthétiques.
- Toute pratique collective effectuée dans un établissement privé ou non reconnu ne pourra donner droit à dispense qu'après validation de la direction.
- Un élève inscrit dans un double cursus pourra suivre en alternance la pratique collective associée, après avis de la direction.

Les pratiques collectives vocales

Les pratiques collectives vocales peuvent être choisies sans l'obligation de suivre d'autres disciplines (Formation Musicale) pour le chœur d'enfants de 7 à 8 ans. Elles peuvent aussi faire l'objet d'un parcours de formation spécifique. Voir *Disciplines vocales* (page 20)

Les pratiques collectives instrumentales

- **Musique de chambre** : Chaque groupe d'élèves, constitué en formation, est sous la responsabilité d'un même enseignant pendant l'année scolaire. Obligatoire pendant une année au minimum pour les élèves inscrits en 3^{ème} cycle en chant, piano, guitare, accordéon, harpe, instruments de l'orchestre et musique ancienne, elle l'est deux années au minimum pour les élèves en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), pour les instruments monodiques d'orchestre et les instruments polyphoniques.
La Musique de Chambre peut aussi être proposée à des élèves instrumentistes en fin de 2^{ème} cycle.
- **Orchestre Symphonique A Piacere** : selon les projets, l'orchestre symphonique s'adresse en priorité aux élèves à partir du 3^{ème} cycle ou de niveau équivalent. Il est obligatoire pour les élèves en cursus diplômant dans toutes les disciplines des instruments de l'orchestre (cordes chaque année, et harpe, vents et percussions sur affectation). L'orchestre symphonique peut fonctionner par sessions semestrielles.
- **Orchestres Vents** : fonctionnant à l'année, ils regroupent des élèves instrumentistes, généralement d'un même cycle, à partir de la troisième année du premier cycle.
- **Orchestres Cordes** : fonctionnant à l'année, ils s'adressent à des élèves instrumentistes, généralement de même cycle, à partir de la troisième année du premier cycle.
- **Ensembles Instrumentaux** : des ensembles instrumentaux sont constitués, à l'année ou sur projet semestriel, le plus souvent axés autour d'une famille instrumentale non ou peu représentée dans l'orchestre. En font partie les ateliers instrumentaux proposés par le département musiques et danses traditionnelles.
- **Ensembles Instrumentaux composés pour des projets spécifiques** : dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques proposés par les enseignants et axés sur la création, l'improvisation ou l'exploration sonore, des ensembles instrumentaux peuvent être composés. La durée des séances est définie par les enseignants lors de leur élaboration.
- **Ateliers transversaux** : ateliers instrumentaux pluri-esthétiques, comme l'*Atelier Transversal*, l'*Atelier Musiques du Monde*, Musiques en mouvement,...
- **Ateliers pour les pianistes** : *Pianolude*, *Atelier du Pianiste*, *Initiation à l'accompagnement piano* pour les pianistes

F) Composition électroacoustique

Généralités

Le parcours de la classe de composition électroacoustique s'adresse :

- à tous ceux qui souhaitent s'exprimer par la composition musicale électroacoustique, comprenant : la musique pour support, la musique mixte, les installations sonores, les arts numériques, le design sonore, les arts radiophoniques, la poésie sonore.
- à toute personne attirée par le son et ses applications artistiques (élèves de cycles 2 ou 3 des conservatoires souhaitant aborder l'écriture et la composition ou ayant un niveau musical confirmé, étudiants en musicologie, etc.).
- aux élèves intéressés par les métiers du son, désirant préparer une école supérieure du son, cinéma, design sonore, théâtre, cinéma...
- aux étudiants en CPES

Le parcours de la classe de composition électroacoustique est diplômant et s'articule autour de 3 cycles pouvant être suivis entre 4 et 6 années. Il peut être précédé d'une année d'initiation.

Admission :

A partir de 15 ans, après entretien avec l'enseignant portant sur les motivations.

Organisation du cursus, acquisitions

En 3 cycles avec, en fin de 2^{ème} cycle, 2 orientations possibles : 3^{ème} cycle amateur certifiant (CEM) ou Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), sur examen d'entrée. Les diplômes CEM ou DEM seront délivrés par un jury spécialement constitué après examen de fin de cycle. Les passages de cycle s'effectuent sur évaluation continue tout au long du parcours.

➤ **Premier cycle (1 an) :** Découverte et pratique

➤ **Deuxième cycle (1 à 2 ans) :** Développement personnel

Le passage en 3^{ème} cycle se fait sur avis de l'enseignant. A la fin du 2^{ème} cycle, trois orientations sont possibles vers le 3^{ème} cycle amateur (CEM), le cycle spécialisé ou le cycle CPES, sur concours d'entrée.

➤ **3^{ème} cycle (2-3 ans) :**

Trois voies possibles :

- 3^{ème} cycle diplômant (CEM)
- Le cycle spécialisé, sur concours d'entrée
- le cycle CPES (Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur), sur concours d'entrée mutualisé au niveau du réseau Arc Alpin.

G) Jazz

Cette formation s'adresse aux musiciens débutants et confirmés s'intéressant au Jazz, avec une ouverture aux musiques actuelles amplifiées à l'improvisation libre, ainsi qu'aux musiciens faisant valoir une certaine pratique, soucieux de rationaliser et faire fructifier leurs connaissances. **La pratique collective** est le socle de tous les apprentissages du département.

Disciplines abordées :

- **Harmonie et formation musicale**
- **Culture**
- **Répertoire**
- **Écriture / arrangement**
- **Outils numériques**

Dès le **premier cycle**, ces disciplines seront intégrées à la pratique collective. Le **deuxième cycle** commencera à les approfondir et y consacra certains cours. Le **troisième cycle** leur dédiera des ateliers spécifiques. Elles seront aussi abordées au cours de conférences, de stages, de travaux personnels d'élèves.

Parcours diplômant :

Il est organisé en 3 cycles menant à l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM). Les élèves désireux de se perfectionner et de s'orienter vers une voie de préprofessionnalisation pourront tenter l'examen d'entrée en Cycle Spécialisé ou en Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) permettant d'obtenir le Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Parcours non diplômant :

Après une audition et un entretien préalable, certains élèves pourront concevoir avec l'équipe pédagogique un parcours personnalisé si les capacités d'accueil le permettent et après validation de la direction. La durée de ce parcours est limitée, en fonction du profil et du projet de l'élève, et sera déterminée par la direction.

Modalités d'admission :

L'admission en classe de Jazz comprend un bilan de compétences lors d'une rencontre avec les enseignants, une interprétation puis une improvisation d'une œuvre choisie par le candidat.

Parcours diplômant

➤ 1^{er} cycle : L'élève découvre et participe – Groupes classes

Objectifs et Contenus :

Pratique collective élargie	2h (2x1h) hebdomadaires	Groupe classe, type combo : notions théoriques en pratique avec les instruments et jeu en ensemble. Découverte de la culture et du répertoire dans les ateliers.
Pratique instrumentale	30' hebdomadaire	Focus sur la technique instrumentale en lien avec le répertoire abordé en atelier
Approche collective de classe (ex : ensemble de saxophones)	8h sur l'année	Partage en collectif des problématiques spécifiques liées à l'instrument

➤ **2^{ème} cycle : L'élève s'autonomise et devient acteur du processus créatif.**

Objectifs et Contenus :

Pratique collective élargie	2h hebdomadaire	Théorie, harmonie, répertoires intégrés au contenu du cours d'ensemble axé sur la participation de chacun à l'avancement du groupe.
Pratique instrumentale	45' hebdomadaire	Approche spécifique de la technique instrumentale et des techniques d'improvisation en lien avec le répertoire de pratique collective
Harmonie / FM / découverte de l'arrangement	1h30 hebdomadaire	L'arrangement ne sera abordé qu'en 2C3
Grand ensemble (optionnel)	1h hebdomadaire	Big Band, grands ensembles
Instrument complémentaire (optionnel)	8h sur l'année	Option sur un an seulement : Voix, batterie, piano, basse
Culture	8h sur l'année	Option sur un an seulement
Approche collective de classe	8h sur l'année	Partage en collectif des problématiques spécifiques liées à l'instrument

➤ **3^{ème} cycle CEM : L'élève acteur et créateur dans une démarche artistique**

Objectifs et contenus :

Pratique collective élargie	2h hebdomadaires	Travail spécifique sur le répertoire, l'improvisation avancée. L'élève participe aux arrangements et à la direction artistique.
Pratique instrumentale	1h hebdomadaire	Approche spécifique de la technique instrumentale et des techniques d'improvisation en lien avec le répertoire de pratique collective
Culture	1h hebdomadaire	Appréhension de l'histoire de la culture afro américaine depuis la fin du 19 ^{ème} siècle jusqu'aux musiques actuelles
Harmonie / Arrangement	1h hebdomadaire	L'élève pratique l'écriture en lien avec les ateliers du département (du combo au big band).
Grand ensemble en session, (optionnel)	1h hebdomadaire	Big Band, grands ensembles.
Instrument complémentaire, (optionnel)	8h sur l'année	Option sur un an seulement : Voix, batterie, piano, basse
Approche collective de classe	8h sur l'année	Partage en collectif des problématiques spécifiques liées à l'instrument

La validation du CEM se fera au cours d'un concert public autour d'un projet personnel qui sera représentatif des acquisitions de l'élève au cours de son cursus.

➤ Classes Préparatoires Enseignement Supérieur : préprofessionnalisation

Objectifs et contenus :

Même contenus que le 3^{ème} cycle en version approfondie, avec validation des contenus sous la forme d'U.E. : harmonie, arrangement, culture, pratique instrumentale. La validation de ces U.E. se déroulera dans le cadre d'examens de réseau à l'échelle de l'Arc Alpin.

➤ Organisation générale du cursus diplômant

Cycle	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation fin de cycle
1 ^{er} cycle (découverte)	2 à 4 ans	2h30	contrôle continu	Evaluation de fin de cycle
2 ^{ème} cycle (autonomie)	2 à 4 ans	4h15 à 5h45	contrôle continu	Obtention du BEM mention TB, B ou AB
3 ^{ème} cycle (autonomie créative)	2 à 3 ans	5h à 6h30	contrôle continu examen	Obtention du CEM mention TB, B ou AB
CPES	2 à 4 ans	8h à 10h	contrôle continu examen	Obtention du DEM

Parcours non diplômant

Ce parcours offre au public adulte la possibilité de pratiquer la musique au sein du département jazz et de profiter du contenu pédagogique qui y est dispensé de manière allégée, sans examen ni diplôme.

Les cours hebdomadaires se dérouleront comme suit : 30 mn de cours d'instrument et 2h d'atelier au sein duquel seront regroupées les pratiques de la culture, du solfège et de l'harmonie.

La durée du cursus pourra varier d'une à plusieurs années et se définira en concertation avec l'équipe pédagogique et après validation de la direction. Après accord de l'équipe pédagogique, en plus de leurs ateliers dédiés, les adultes qui le souhaitent pourront participer aux cours spécifiques de culture, harmonie, arrangement et aux autres ateliers du département.

H) Musiques et Danses Traditionnelles

Le Conservatoire propose aux musiciens – enfants, adolescents, adultes – déjà inscrits ou extérieurs, un enseignement dans le domaine des musiques traditionnelles. Celui-ci peut s'effectuer en parcours personnalisé ou dans le cadre d'un cursus diplômant.

Cet enseignement met en lien la pratique instrumentale, la danse et le chant. Aussi, pour permettre aux élèves du département de musiques traditionnelles de comprendre ce qu'ils pratiquent dans les répertoires abordés (domaines européens), des ateliers de danses et chants traditionnels leurs sont proposés. Selon le parcours suivi, ces enseignements sont des unités incontournables, nécessitant validation.

Disciplines enseignées : violon, accordéon diatonique, guitare (initiation à d'autres instruments à plectre : mandole, banjo, bouzouki), danse, chant, culture.

Conditions d'entrée : rencontre avec les enseignants et audition d'entrée (pour les élèves non-débutants).

Parcours possibles :

- Parcours diplômant
- Parcours personnalisé
- Parcours pratique collective

➤ **Parcours diplômant :**

Organisé en trois cycles, dans le projet de l'obtention du CEM. Il est jalonné d'évaluations régulières renseignant les élèves sur leur niveau de progression.

Il comprend 3 modules obligatoires :

- des cours d'instrument individuels ou en petit groupe : technique instrumentale, étude de répertoires patrimoniaux et actuels, modes de jeu des répertoire étudiés (style et langage), écoute de collectages, invention, arrangement et/ou composition,

- des ateliers de pratique collective pouvant accueillir les élèves du département, d'autres départements et des praticiens extérieurs :

- ateliers instrumentaux, obligatoires pour les instrumentistes, organisés en groupe de niveaux et/ou sur des répertoires spécifiques (initiation aux musiques traditionnelles, musiques d'Auvergne et Limousin, musiques irlandaises et bretonnes, initiation à la musique suédoise, musiques des pays des Balkans, musiques en mouvement...),
- ateliers de danses traditionnelles (de l'initiation au confirmé), ouverts aux élèves instrumentistes
- ateliers de chant traditionnel (pratique collective et travaux d'écoute), ouverts aux élèves instrumentistes

- des cours de formation musicale et/ou des enseignements de culture musicale (travaux d'écoute, analyse, écriture, apprentissage des éléments de langage, modes et harmonie, organologie, culture et histoire de domaines patrimoniaux).

Pour les élèves désireux de poursuivre une formation débouchant sur une professionnalisation et ayant pour projet de présenter les concours d'entrée des établissements supérieurs, le conservatoire offre un cursus CPES (Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur) dans le domaine des musiques traditionnelles, pour certaines disciplines du département. Accessible sur examen d'entrée (cf. document spécifique).

➤ **Parcours non-diplômant, personnalisé :**

Ce parcours non diplômant, personnalisé, s'adresse aux musiciens adultes ou adolescents qui veulent poursuivre un apprentissage adapté. Contractualisé avec l'équipe pédagogique, cette formation comprend un cours de pratique collective (instrumentale, danse ou chant) associé à un cours de soutien instrumental individuel ou en petit groupe. Il donne également accès aux cours de culture et/ou de formation musicale. Le nombre d'années du parcours personnalisé est à établir en fonction du projet de l'élève, avec l'accord de l'équipe pédagogique et dans la limite des places disponibles.

Il existe des passerelles entre le cursus non-diplômant et le cursus diplômant qui sont cependant soumises à des conditions (test et/ou examen).

➤ **Parcours « pratique collective » :**

Il est dédié à tous les musiciens et danseurs qui souhaitent s'inscrire dans une pratique collective (instrumentale, danse ou chant) sans cours de soutien instrumental. L'orientation se fait après discussion et audition éventuelle avec les enseignants concernés. Les élèves praticiens s'engagent à être assidus tout au long de l'année scolaire et se rendent disponibles pour des représentations publiques.

Projets et prestations publiques :

Le département propose également des temps forts de formation : conférences, classes de maître, stages, projets et échanges pédagogiques dans le cadre de l'Arc Alpin ou de la saison musicale du Conservatoire.

Les Folk-Clubs et le(s) Bal(s) sont des temps de rencontre et de restitution publique des travaux des élèves du département. Ces soirées festives s'adressent à tous les musiciens : élèves, praticiens amateurs, et artistes invités. Souvent lié à la danse, le répertoire travaillé durant l'année dans le cadre des cours et des ateliers trouve ici un aboutissement. Ces soirées sont également le lieu de croisement des enseignements, des pratiques et des savoir-faire avec le public des associations régionales partenaires du conservatoire.

Évaluations :

L'évaluation est continue tout au long du parcours. Dans le cadre du parcours diplômant, les évaluations sont organisées spécifiquement pour chaque cycle, en contexte de prestation avec du public (Folk-clubs, bal, concert, etc).

I) Musiques anciennes

Le département des musiques anciennes s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent aborder le répertoire des musiques anciennes et pratiquer les instruments anciens. Les cursus proposés allient la pratique instrumentale, le travail en pratique collective et la sensibilisation aux spécificités de culture et de langage liées à ces esthétiques.

Ce département est ouvert aux débutants comme aux initiés ou préprofessionnels.

En plus du travail de la technique instrumentale et du répertoire propre à chaque instrument, de nouvelles esthétiques sont abordées en prenant en compte leur contexte historique, notamment par un travail sur les textes et sources anciennes.

Comme tous les départements, il favorise les projets transversaux et met le plus souvent possible les élèves en situation de jeu sur scène et devant un public.

A partir du 2^{ème} cycle, les pratiques collectives s'ouvrent sur : danse baroque et renaissance, déclamation, chant sur le livre, improvisation, diminution, jeux théâtraux.

Conditions d'entrée

A partir de 7 ans (classe de CE1) et sans âge maximum. Ouvert à tous sous réserves des capacités d'accueil de chacune des disciplines. Une rencontre préalable avec les enseignants est souhaitable.

Disciplines enseignées

Flûte à bec, Traverso, Alto et Violoncelle baroques, Clavecin, Basse continue (à partir de la 3^{ème} année), Ars musica et Polyphonie (culture chantée à partir du 3^{ème} cycle), Chant, (et Violon baroque et viole de gambe lors des journées des musiques anciennes)

Pratiques collectives

Le cursus propose une pratique collective adaptée aux musiques anciennes et obligatoire à partir du 1C3. La temps du cours collectif est en fonction du niveau des élèves :

- 1^{er} cycle : 45 minutes
- 2^{ème} cycle : 1 heure
- 3^{ème} cycle : 2 heures

Déroulé du cursus

➤ Premier cycle

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1C1 – 1C2			
Flûtes Clavecin Initiation alto et violoncelle baroques	2 ans	30 minutes	Contrôle continu
1C3			
Flûtes	1 an	30 minutes	Contrôle continu
Clavecin		30 minutes + 15 minutes de basse continue	
Alto baroque		30 minutes	
Violoncelle baroque		30 minutes	
1C4			
Flûtes	1 an	30 minutes	Conseil de classe
Clavecin		30 minutes + 15 minutes de basse continue	
Alto baroque		30 minutes	
Violoncelle baroque		30 minutes	

➤ **Deuxième cycle**

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
2C1 – 2C2			
Flûtes	2 ans	45 minutes	Contrôle continu
Clavecin		45 minutes + 15 minutes de basse continue	
2C3			
Flûtes	1 an	45 minutes	Contrôle continu
Clavecin		45 minutes + 30 minutes de basse continue	
2C4			
Flûtes	1 an	45 minutes	Examen
Clavecin		45 minutes + 30 minutes de basse continue	

➤ **Troisième cycle**

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
3C1			
Flûtes	1 an	60 minutes	Contrôle continu
Clavecin		60 minutes + 30 minutes de basse continue	
CEM			
Flûtes	2 ans	60 minutes	Contrôle continu + Examen
Clavecin		60 minutes + 30 minutes de basse-continue	

➤ **Cycle Spécialisé et Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (CPES)**

Instrument	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
Flûtes	2 à 4 ans	60 minutes	Contrôle continu + Examen
Clavecin		60 minutes + 30 minutes de basse continue	

Pour les adultes et dans la perspective d'un parcours non-diplômant, des parcours personnalisés sont possibles dans la limite des places disponibles et après validation de la direction.

Journées des musiques anciennes

Un cycle de formation continue est proposé et obligatoire à partir du 2^{ème} cycle : les **Journées des musiques anciennes** sont organisées sur 4 week-ends pendant l'année scolaire, 12 heures de formation par week-end avec des intervenants. Ces Journées font partie intégrante de l'enseignement, organisé différemment, et permettent d'avoir un parcours complet avec les cours hebdomadaires.

Ces journées font appel à des intervenants extérieurs et sont ouverts à tous les musiciens extra muros, pour un rayonnement au sein du réseau de l'Arc Alpin et au-delà.

➤ Ateliers enseignés

Ornementation et diminution, Improvisation collective sur des standards, Consorts vents, Accords et tempéraments, Lecture des traités / recherche sur les sources / travail sur fac-similé, Organologie / Factice instrumentale, Musique de chambre, Grand ensemble / Orchestre baroque, Polyphonie, Ensemble vocal, Chant sur le livre, Contrepoint improvisé, Découverte du chant médiéval, Travail du répertoire, Danse baroque et renaissance, Déclamation baroque / prononciation, Jeux théâtraux.

Dominante voix		Dominante instrumentale	Dominante danse
Ateliers			
Chant solo (niveau fin 2 ^{ème} cycle)	Chant collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire / Interprétation • Ornementation / Diminution • Improvisation • Consorts • Musique de chambre • Grand orchestre • Organologie • Accords et tempéraments 	<ul style="list-style-type: none"> • Danse renaissance • Danse baroque
<ul style="list-style-type: none"> • Répertoire • Chant sur le livre • Contrepoint improvisé • Polyphonie 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble vocal • Chant sur le livre • Découverte chant médiéval • Polyphonie 		
Options			
<ul style="list-style-type: none"> • Danse baroque et renaissance • Jeux théâtraux / Déclamation • Initiation instrumentale 		<ul style="list-style-type: none"> • Danse baroque et renaissance • Ensemble vocal • Jeux théâtraux / Déclamation • Chant sur le livre 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux théâtraux / Déclamation • Ensemble vocal • Initiation instrumentale • Chant sur le livre

V. Danse

L'enseignement de la danse au Conservatoire à Rayonnement Départemental Hector Berlioz s'articule autour de :

- **une équipe enseignante et une réflexion pédagogique commune**

Les professeurs travaillent en concertation sur des sujets tels que : l'évolution des propositions pédagogiques, l'outil d'évaluation et le suivi des élèves. Tout au long du parcours diplômant en Danse, l'enseignant accompagnateur permet aux élèves de bénéficier de regards et de compétences croisées de pédagogues.

- **une proposition pluridisciplinaire et culturelle**

Deux disciplines chorégraphiques sont enseignées : la danse classique et la danse contemporaine. Des sorties de classes sont organisées chaque année afin de créer un lien avec la pratique artistique des élèves et de développer un regard sensible et avisé.

En dehors du cursus d'apprentissage en danse, le conservatoire propose au sein du département Musiques et Danses traditionnelles des ateliers de danse pouvant s'ouvrir à d'autres publics.

- **une collaboration avec des artistes invités**

L'offre de formation s'accompagne de rencontres avec des intervenants extérieurs (artistes, chorégraphes, conférenciers, professeurs) sous forme d'ateliers, de conférences ou de projets chorégraphiques qui peuvent donner lieu à des restitutions scéniques.

Dans la mesure du possible ces rencontres sont proposées à partir de l'entrée en cursus dans les 3 phases de celui-ci.

- **de nombreux parcours de formation s'adressant à un large public**

Que ce soit le cycle préparatoire, le cursus diplômant, le parcours allégé ou le parcours amateur, tous ces parcours sont pensés de manière à susciter l'intérêt et la curiosité, à encourager l'investissement et le dépassement de soi.

La structuration de l'offre pédagogique prévoit une progression qui vise à éveiller, faire découvrir, développer le goût et construire la motivation.

Respect de la réglementation

L'enseignement de la danse au Conservatoire respecte la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 sur la qualification des enseignants et les conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement.

Un certificat médical attestant de la capacité de l'élève à la pratique de la danse est requis à chaque rentrée scolaire.

Parcours de Formation

Plusieurs parcours de formation sont possibles :

- Le cycle préparatoire
- Le cursus diplômant
- Le parcours allégé
- Le parcours amateur

Le cycle Préparatoire

➤ Objectifs principaux

Ce cycle a pour objectifs l'éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique ainsi que l'approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.

Il prépare ainsi à l'entrée en cursus dans les deux disciplines enseignées au Conservatoire Hector Berlioz : la danse classique et la danse contemporaine.

➤ Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui demandent de la régularité dans leurs suivis.

Les fondamentaux tels que le corps, l'espace, le temps, la relation danse musique y sont abordés de manière évolutive dans le respect du développement physique et psychique de l'enfant.

➤ Organisation

L'accès à ce cycle se fait dès l'âge de 5 ans et se décline en 3 étapes :

- **Éveil (enfant de 5 à 6 ans)** : d'une durée de 1 an, 45 mn de cours hebdomadaire.
- **Initiation 1 (enfants de 6 à 7 ans)** : d'une durée de 1 an, 1h de cours hebdomadaire
- **Initiation 2 (enfant de 7 à 8 ans)** : d'une durée de 1 an, 1h – 1h15 de cours hebdomadaire

Selon les années, les cours sont assurés en binôme par un professeur de danse et un professeur de formation musicale.

Le Cursus diplômant

Le cursus diplômant proposé tend à suivre les recommandations du schéma d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la danse défini en février 2004 par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles au ministère de la Culture.

Il est composé de 3 cycles organisés selon les préconisations du schéma. La fin de chacun des cycles est validée par le passage d'un examen dont les modalités sont elles-mêmes établies par le schéma directeur.

L'entrée en cursus est possible dès 8 ans et fait suite ou non au cycle préparatoire (éveil et initiation).

Dès le 1^{er} cycle, est proposé un apprentissage en Danse Classique et en Danse contemporaine. A partir du 2^{ème} cycle, si l'élève le souhaite, il peut soit suivre le parcours en double dominante classique et contemporain, soit faire le choix d'une seule dominante.

➤ Premier cycle

Objectifs principaux

Le 1^{er} cycle constitue une période au cours de laquelle l'élève va acquérir ses premiers éléments techniques, tout en affinant sa perception corporelle et l'expression de son sens artistique.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève d'appréhender le mouvement dansé. L'élève est également amené à mémoriser et à interpréter de courts enchaînements. L'interprétation, la composition et l'improvisation sont progressivement développées au cours du cycle.

Organisation du cursus

Accessible à partir de 8 ans, les disciplines enseignées sont la danse classique et la danse contemporaine ainsi que des cours de formation musicale spécifique danseur.

A partir de 9 ans, les nouveaux élèves sont orientés dans les classes à la suite d'un test de niveau. La présence de l'élève au sein du cycle correspond à une progression en 4 ou 5 phases : 1C1 (1^{er} cycle 1^{ère} année), 1C2 (1^{er} cycle 2^{ème} année), 1C3 (1^{er} cycle 3^{ème} année), 1C4 (1^{er} cycle 4^{ème} année), 1C5 (1^{er} cycle 5^{ème} année).

La formation se compose de 2 cours hebdomadaires obligatoires, un dans chacune des disciplines, d'une durée de 1h15 à 1h30 selon les niveaux.

A partir de la 3^{ème} année (1C3), un deuxième cours de danse classique est rendu obligatoire afin de faciliter l'acquisition des éléments techniques et de progresser plus rapidement dans l'apprentissage.

Les cours de formation musicale danseurs ont lieu au minimum sur une à deux années dans le cycle.

La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...), à des ateliers ainsi que des sorties culturelles en lien avec leur apprentissage fait partie intégrante de la formation.

Lors de la 4^{ème} et 5^{ème} année du 1^{er} cycle (correspondant au Collège), une conférence de culture chorégraphique vient s'ajouter à la formation reçue.

Évaluation

L'ensemble de ces enseignements représente un projet pédagogique global qui est évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Des bulletins semestriels renseignés par les enseignants indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Lors de l'examen de fin de cycle, le jury attribue une note comptant pour 50% pour les épreuves présentées ; la note de contrôle continu compte pour 50%.

L'examen de fin de cycle permet de valider le passage en 2^{ème} cycle.

➤ Deuxième cycle

Objectifs principaux

La formation en 2^{ème} cycle constitue un approfondissement des acquis du 1^{er} cycle. Y sont également développées l'endurance et une analyse plus fine de l'élève de sa pratique lui permettant de s'auto-évaluer, de trouver plus d'autonomie et de prendre conscience de la danse et tant que langage.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent à l'élève de s'approprier les éléments techniques et terminologiques du langage chorégraphique. Les cours ont une durée d'1h30 à 2h00.

Organisation du cursus

L'entrée dans ce cycle se fait suite à la réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle et pour les nouveaux élèves sur test de niveau.

L'entrée en 2^{ème} cycle permet à l'élève, s'il le désire, de faire le choix d'une dominante, ce qui implique le suivi de 2 cours dans la discipline choisie plus un cours dans la discipline appelée complémentaire.

La progression de ce cycle se développe sur 4 phases ou 5 phases.

- **Dominante classique**

3 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 1 dans la discipline complémentaire (danse contemporaine)

- **Dominante contemporaine**

3 cours hebdomadaires : 2 en danse contemporaine et 1 dans la discipline complémentaire (danse classique)

L'élève peut également opter pour un cursus en double dominante ce qui implique un enseignement à part égale des deux disciplines classique et contemporaine.

- **Double dominante**

4 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 2 en danse contemporaine.

En fonction du choix fait par l'élève, le volume horaire peut varier entre 4h30 et 8h de cours hebdomadaire.

Peuvent venir compléter cette formation la proposition de cours supplémentaires à caractère facultatif pour les élèves désirant consacrer plus de temps à leur apprentissage.

La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...), à des ateliers ainsi que des sorties culturelles en lien avec leur apprentissage, des masterclass et conférences en lien avec la culture chorégraphique font partie intégrante de la formation.

Évaluation

L'ensemble de ces enseignements représente un projet pédagogique global qui est évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Des bulletins semestriels renseignés par les enseignants indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

La fin de ce cycle est validée par le passage du BEC (Brevet d'Etudes Chorégraphiques) qui permet l'entrée en 3^{ème} cycle.

Brevet d'étude chorégraphique (BEC)

Le BEC est délivré après la validation d'une Unité d'Enseignement (U.E) technique composée de :

- UE technique : variation imposée
- UE chorégraphique : Variation personnelle ou présentation courte d'un chorégraphe ou d'une œuvre chorégraphique.

Le jury attribue une note comptant pour 50% pour les épreuves présentées ; la note de contrôle continu compte pour 50%.

Le BEC reste un diplôme d'établissement.

➤ Troisième cycle

La formation en 3^{ème} cycle se situe dans la perspective d'une future pratique de la danse en amateur.

Contenu de l'enseignement

Les cours hebdomadaires constituent des entraînements réguliers et progressifs qui nécessitent une grande assiduité. Ils permettent une certaine approche de la virtuosité, le développement de l'endurance et la capacité d'appropriation de la danse en tant que langage chorégraphique. Les cours ont une durée d'1h30 à 2h00.

Organisation du cursus

L'entrée dans ce cycle se fait suite à l'obtention du BEC et pour les nouveaux élèves sur test de niveau.

La progression de ce cycle se développe sur au minimum 2 phases.

La fin de ce cycle est validée par le passage du CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques) qui atteste d'un parcours amateur de qualité au sein du Conservatoire. Ce diplôme reste un diplôme d'établissement et ne permet pas l'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur.

- **Dominante classique**

3 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 1 dans la discipline complémentaire (danse contemporaine)

- **Dominante contemporaine**

3 cours hebdomadaires : 2 en danse contemporaine et 1 dans la discipline complémentaire (danse classique)

- **Double dominante**

4 cours hebdomadaires : 2 en danse classique et 2 en danse contemporaine.

Peuvent venir en complément de cette formation la proposition de cours supplémentaires à caractère facultatif pour les élèves désirant consacrer plus de temps à leur apprentissage. Le volume hebdomadaire d'enseignement minimum est de 6h, voire plus en fonction du choix de l'élève.

La participation à des présentations de travaux d'élèves (portes ouvertes, spectacles, ...), à des ateliers ainsi que des sorties culturelles en lien avec l'apprentissage, des masterclass et conférences en lien avec la culture chorégraphique font partie intégrante de la formation.

Évaluation

L'ensemble de ces enseignements représente un projet pédagogique global qui est évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle.

Des bulletins semestriels renseignés par les enseignants indiquent la progression de l'élève en fonction des objectifs fixés et apportent des appréciations et des recommandations.

Le Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC)

Le CEC est délivré après la validation de deux Unités d'Enseignement (U.E) :

- une U.E. technique
- une U.E. culture chorégraphique

Le Parcours allégé

Objectifs

Le parcours allégé permet à des élèves étant au lycée, en classe de première ou de terminale de poursuivre une pratique de danse adaptée à leur projet sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les enseignants et la direction avant le début de la formation.

Organisation et contenu

Le parcours est construit d'un commun accord entre l'élève et les enseignants en fonction de son projet. Les cours sont suivis soit dans une des deux disciplines (danse classique ou danse contemporaine) à raison de deux cours obligatoires par semaine soit un cours dans chacune des disciplines.

L'accès en parcours allégé se fait sur entretien avec les enseignants de l'élève et la direction. Ce parcours est proposé dans la limite des places disponibles pour une durée de deux années scolaires. Il est renouvelable une fois sur l'avis des enseignants et accord de la direction sous réserve de réalisation du projet initial.

Le Parcours amateur

Ce parcours amateur est accessible à partir de 18 ans et comprend un cours hebdomadaire de 1h30 en danse contemporaine.

VI. Art Dramatique

Le parcours de Formation en Art Dramatique peut être diplômant ou non diplômant. Le parcours diplômant, divisé en trois cycles, conduit au Certificat de Fin d'Etudes Théâtrales (CET). La classe d'art dramatique au conservatoire s'adresse à des élèves à partir de 9 ans réunis en groupes d'âge similaire. Lors des cours sont abordés l'improvisation, le jeu d'acteur, l'exploration des arts de la scène (marionnette, pantomime, *commedia dell'arte*, masques etc....)

L'admission en classe d'art dramatique

L'admission en classe d'art dramatique peut se faire à tout âge entre 9 ans et l'âge adulte. De même, l'entrée en cursus à partir de 15 ans ne nécessite pas forcément le suivi des niveaux d'éveil et d'initiation.

Eveil et Initiation

Les groupes d'éveil et d'initiation sont constitués par les enseignants en fonction de l'âge, de la maturité et de l'expérience des élèves. Y sont accueillis les élèves de 9 à 15 ans.

Eveil

2 niveaux d'éveil (éveil 1 et éveil 2) accueillent un public de 9 à 13 ans à raison d'1h30 de cours hebdomadaire.

L'éveil en Art dramatique permet de répondre aux premières envies de théâtre par une pratique ludique qui éveille la curiosité de l'enfant, qui développe l'imaginaire, l'écoute, le rapport aux autres et la confiance en soi.

Initiation

2 niveaux d'initiation (initiation 1 et initiation 2) accueillent un public entre 12 et 15 ans à raison de 2h hebdomadaire.

L'initiation à l'art dramatique s'adresse à de jeunes adolescents issus ou non de la classe d'éveil. L'initiation enrichit les principes fondés en éveil et aborde les fondements de l'imaginaire, l'écoute, le rapport aux autres et la confiance en soi. Elle aborde également les divers modes d'expression dramatique que sont le théâtre d'objet, le mime, l'expression corporelle, etc. Elle fonde les éléments du 1^{er} cycle d'apprentissage dans un esprit de découverte de l'art théâtral et de sa place dans la société à partir d'improvisations, d'exercices d'entraînement de l'acteur et par l'approche de textes du répertoire classique et contemporain.

Le cursus diplômant

Le cursus diplômant est divisé en 3 cycles, chaque passage de cycle se faisant sur examen en fin d'année. La spécificité du cursus théâtre au conservatoire Hector Berlioz de la CAPI est le lien avec le Jeune Ensemble Vocal (JEV). Tous les élèves en cursus bénéficient d'un cours de chant choral obligatoire. A partir du cycle 2, les élèves peuvent bénéficier en plus d'un cours de technique vocale.

Le cycle 1

Le cycle 1 correspond à la période au cours de laquelle le jeune comédien développe son autonomie en s'appropriant les textes, l'interprétation et l'espace scénique.

Ecole de vie, de liberté et de citoyenneté, de découverte et de connaissance, le théâtre est un exercice de l'imagination, de la sensibilité et de l'intelligence. A partir de ce niveau, cet art requiert un engagement personnel.

Seront abordées et approfondies les techniques de l'acteur : la diction, la respiration, la conscience de l'espace, la dramaturgie, l'interprétation., l'improvisation, etc...

Ce premier cycle accueille des élèves à partir de 15 ans sur audition d'entrée ou sur évaluation de l'équipe pédagogique dans la continuité du cours d'initiation. L'audition consiste en la présentation par l'élève d'un texte de 3mn, appris par cœur (scène du répertoire ou texte libre), qui permet aux enseignants d'orienter le postulant au niveau le plus adapté.

La durée du cycle est de 1 à 2 ans, à raison de 3h de cours hebdomadaire, d'une option chant choral et d'un stage de 5 jours obligatoire pendant les vacances scolaires de février ou d'avril. Le passage en cycle 2 est validé par une note de contrôle continu et une note donnée lors de l'audition de fin d'année.

Le cycle 2

Le cycle 2 est une période d'approfondissement des acquis, en continuant le travail vocal et corporel proposé dans le cycle 1, ainsi que le travail de découverte du répertoire théâtral. La transversalité avec les cours de chant (participation au *Jeune Ensemble Vocal*) fait partie des fondamentaux de ce cycle et donne lieu tous les ans à une représentation. Au cours de ce cycle, les élèves qui le souhaitent pourront être accompagnés dans leur travail de scènes d'auditions pour les concours des écoles supérieure de théâtre ou pour l'option théâtre du baccalauréat.

Le cycle 2 est accessible aux élèves ayant validé le 1^{er} cycle et, à partir de 15 ans, sur audition en début d'année scolaire, pour les élèves ayant déjà eu une approche du théâtre.

D'une durée de 1 à 2 ans, le cycle 2 prévoit 7h de cours hebdomadaire, répartis en un cours d'interprétation de 3h, plusieurs stages en week-end pour la préparation du spectacle JEV, une option technique vocale et 2h de chant choral hebdomadaires.

En fin de cycle, l'élève peut valider son cycle en passant son **Brevet d'Etudes Théâtrales (BET)**. Le BET est obtenu si l'élève obtient la moyenne à l'examen de fin d'année, l'évaluation continue comptant pour moitié.

Cycle	Durée	Âge	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation fin de cycle
Eveil 1 puis Eveil 2	1 à 2 ans	9 - 11 ans puis 11 - 13 ans	1h30		
Initiation 1 Initiation 2	1 à 2 ans	13 à 15 ans	2h00		
1 ^{er} cycle	1 à 2 ans	Dès 15 ans	3h + chant choral + stage de 5 jours	contrôle continu	contrôle continu examen de fin de cycle
2 ^{ème} cycle	1 à 2 ans	16-24 ans	7h dont 2h de chant choral et 2h de technique vocale + stages	contrôle continu examen	obtention du BET contrôle continu et examen de fin de cycle
3 ^{ème} cycle	En préfiguration				

Parcours non diplômant

Une option théâtre est proposée aux chanteurs, danseurs, musiciens et adultes, à raison de 2 h hebdomadaires. Cette option se déroule sur 2 semestres, l'un sur l'exploration des fondamentaux du théâtre, improvisation, travail de la diction, de l'espace et l'autre sur la construction d'un projet.